



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Pour un pôle public du médicament, de la recherche à la commercialisation

Question écrite n° 20347

## Texte de la question

M. Adrien Quatennens attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la nécessité de la constitution d'un pôle public du médicament. En avril 2018, la presse financière britannique diffusait des extraits d'une note d'un analyste de Goldman Sachs consacrée au défi économique que représentait pour le secteur pharmaceutique les nombreux progrès enregistrés sur l'effectivité des thérapies géniques : « Bien que (la possibilité de délivrer des cures uniques) ait une valeur énorme pour les patients et la société, elle pourrait représenter un défi pour les développeurs de médicaments génomiques cherchant des flux de trésorerie soutenus ». Pour finalement se demander « est-ce que guérir des patients est un modèle économique soutenable ? ». Actuellement premier marché mondial, le secteur pharmaceutique est entre les mains d'une poignée de grands groupes privés, dont la puissance financière est telle qu'ils parviennent régulièrement à influencer la décision publique et à bernier les organismes étatiques de contrôles pour s'assurer de confortables revenus. Depuis plusieurs décennies les actionnaires du secteur sont ainsi rémunérés à hauteur de 15 % à 20 %. Sans commune mesure avec l'activité réelle, ces rémunérations relèvent souvent, comme nous l'avons vu, d'un principe cynique. La récente autorisation aux États-Unis du Zolgensma, utile contre l'amyotrophie spinale des nourrissons, en donne un nouvel exemple. Commercialisé à l'unité à 2,1 millions de dollars (1,86 million d'euros), il s'agit du médicament le plus cher au monde. Sa commercialisation est envisagée en France au prix de 800 000 euros mais ce montant pourrait être revu à la hausse. Ce médicament va assurer plus de 2 milliards de dollars de recettes par an au géant Novartis. Financée en grande partie par la sécurité sociale, cette nouvelle poule aux œufs d'or est d'ailleurs issue directement de la recherche française. Ce sont les chercheurs de l'Inserm et du Généthon qui ont initié sa recherche, engagé les premiers investissements à hauteur de 12 à 15 millions d'euros, et lancé les premiers tests. Rapidement confrontés au manque de moyens, le brevet a été cédé pour 13,3 millions d'euros en mars 2018 à une start-up américaine, Avexis, qui a pu continuer à investir 500 millions de dollars. Quelques semaines plus tard, Novartis rachetait ce brevet pour 8,7 milliards de dollars. Sa commercialisation lui permettra toutefois de rentabiliser très rapidement et très confortablement cet investissement. Cet épisode montre une nouvelle fois la faible protection de la recherche médicale en France par les pouvoirs publics. Par manque de volonté politique et de moyens, des découvertes importantes nous échappent, empêchant une commercialisation dont le coût serait maîtrisée. Elles échappent ainsi à l'intérêt général et vont servir les intérêts privés des grandes fortunes du secteur pharmaceutique. À plusieurs reprises Laurence Tiennot-Herment, présidente de l'AFM-Téléthon a pourtant souligné l'intérêt de la création d'une « filière française des thérapies géniques, qui irait de la recherche jusqu'à l'industrialisation et qui permettrait de maîtriser le coût du médicament ». C'est le sens de la proposition des députés membres du groupe La France insoumise de constituer un pôle public du médicament, de la recherche à la commercialisation. Ils en ont défendu le principe par de nombreux amendements depuis le début de leur mandat. Chacun d'entre eux a été rejeté par la majorité. Compte tenu de cette nouvelle preuve de la nécessité de la constitution de ce pôle public, il l'interroge donc sur ses intentions sur le sujet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Adrien Quatennens](#)

**Circonscription** : Nord (1<sup>re</sup> circonscription) - La France insoumise

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 20347

**Rubrique** : Pharmacie et médicaments

**Ministère interrogé** : [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire** : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le** : [11 juin 2019](#), page 5305

**Question retirée le** : 21 juin 2022 (Fin de mandat)